

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1477

19 juillet 2010

SOMMAIRE

Aberdeen Property Investors IIM S.A.	70852	Luxembourg Flight Association S.à r.l.	70896
Alphatrade S.A.	70851	Markanne S.A.	70851
Atoll Portfolio	70874	Mercuria Independent Risk Solutions S.A.	70873
Barclays Euro Funds	70874	Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	70851
Barrerat S. à r.l.	70852	Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	70850
Bello S.A.	70854	MUGC Lux Management S.A.	70850
B.O.A. Group S.A.	70896	NGP IX Northern Blizzard S.à r.l.	70875
Car Shoe S.A.	70871	Oddo Funds	70871
CEA Investments Limited	70881	Paribus Fund Partners S.à r.l.	70873
Clemenceau Investissements S.A.	70882	Perfume Holdings II S.à r.l.	70892
CNR Réalisations S.A.	70863	Port-Blanc Invest S.A.	70872
Compagnie Trading Luxembourggeoise S.A.	70853	Porte de Pétange S.A.	70870
C.V.R.N. Réalisations S.A.	70864	Quantsoft S.A.	70871
DRYBUD Lux S.à r.l.	70874	Regus plc	70850
Fragrance Holdings I S.à r.l.	70895	Resort Investment S.A.	70850
FremantleMedia S.A.	70853	Société d'Investissement, de Participation et de Financement	70894
Graphing Consult S.A.	70870	Styron S.à r.l.	70883
Hei Elei Film Productions S.A.	70881	Svenska Handelsbanken S.A.	70863
Hei Elei Film Productions S.A.	70852	Svenska Handelsbanken S.A.	70895
Howard Finance & Co S.A.	70872	Svenska Re	70893
Howard Finance & Co S.A.	70872	Sycamore Luxembourg S.A.	70882
I.C.P.C.E. S. à r.l.	70864	Telesparks S.A.	70882
Inhalux	70871	Vars Investment Luxembourg	70853
Integer Ethical Funds	70873	Wako S.A.	70894
Investindustrial Holdings S.A.	70893	Wako S.A.	70896
Investindustrial Holdings S.A.	70894	World Chemicals S.A.	70881
IP Luxembourg S.à r.l.	70895	World Motor Holdings S.à r.l.	70893
IV Four Holding S.A.	70883	WPP Luxembourg Europe, S.à r.l.	70896
J.M.R. Réalisations S.A.	70870	WPP Luxembourg Europe, S.à r.l.	70851
KLC Holdings X S.A.	70863	Yme Holding S.A.	70853
Le Nothomb S.A.	70883		
Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l.	70852		

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.937.

La liste des signatures autorisées de Mitsubischi UFJ Global Custody S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

T. HATTORI

Executive Vice President

Référence de publication: 2010084331/13.

(100075243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Resort Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.377.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pour: RESORT INVESTMENT S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010084267/15.

(100075046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Regus plc, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.159.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010084327/12.

(100075230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

MUGC Lux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.759.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

T. HATTORI

Executive Vice President

Référence de publication: 2010084328/12.

(100075234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 11.937.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Pour la Société

T. HATTORI

Executive Vice President

Référence de publication: 2010084330/13.

(100075240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Markanne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 114.882.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 mai 2010 que:

L'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Touret Laurent est révoqué de ses fonctions avec effet immédiat.

Monsieur Thierry Froeliger, né le 22.10.1963 à Strasbourg, demeurant à F-67300 Schiltigheim, 28, rue de Lattre de Tassigny est nommé administrateur unique pour une durée de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010084338/15.

(100075668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Alphatrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R.C.S. Luxembourg B 60.257.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 mars 2010 que:

Le mandat du réviseur d'entreprises la Société de Révision et d'Expertises Sàrl avec siège social à 1-8211 Mamer, 53, route d'Arlon est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010084339/13.

(100075655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.009.909.050,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 85.550.

Les comptes annuels au 10 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085267/11.

(100076052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Aberdeen Property Investors IIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.282.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABERDEEN PROPERTY INVESTORS IIM S.A.
Société anonyme
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010085260/14.

(100076067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 116.107.

Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.
PIASTA M-C. P262
Pour Lloyds TSB Bank plc, Luxembourg
Marie-Christine Piasta

Référence de publication: 2010085262/13.

(100076065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Barrerat S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.622.

Constituée par-devant Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 juin 2006, acte publié au Mémorial
C no 1677 du 7 septembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour "Barrerat S.à r.l."
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010085263/15.

(100076063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Hei Elei Film Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 24.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010085329/12.

(100075496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

FremantleMedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 75.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010085324/12.

(100075527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

C.T.L., Compagnie Trading Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 25, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 56.800.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 4 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée et a mis les frais à charge du trésor.

Pour extrait conforme

Aude SZTERNBERG

Le liquidateur

Référence de publication: 2010085325/15.

(100075993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Yme Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 209, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 45.910.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 03 mai 2010

Au Conseil d'Administration de la société YME HOLDING S.A., il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 15, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg au 209, route de Longwy, L-1941 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 mai 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Nicolas BANNASCH

Référence de publication: 2010085320/14.

(100076032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Vars Investment Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 111.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010085307/13.

(100075792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Bello S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 15, rue Théodore Eberhardt.
R.C.S. Luxembourg B 153.311.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventh of May,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

MTE S.A., a société anonyme, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de commerce et des sociétés) under number B 144.801, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 January 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 March 2009, number 579,

duly represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 6 May 2010.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme that it desires to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Name. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "Bello S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of thirty-two thousand euro (EUR 32,000) represented by thirty-two (32) shares, having a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. The Company may have one or several shareholders.

All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors or by the sole director. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares,

dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by the sole director or two members if it is a Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the sole director or the Board of Directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, their number being determined by the general meeting of shareholders. However, if the Company is incorporated by one single shareholder, the Company may be managed by one single director who will in this case exercise all powers of the board of directors. Directors need not to be shareholders of the Company. The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are appointed, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least one member of the Board of Directors. Notice in writing or by telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least three (3) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the meeting of the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors, or by the sole director.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In case of a sole director, he exercises all powers of the Board of Directors.

Art. 11. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

In case of a sole director, the Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the sole director.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Directors shall delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the board and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest. In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict of interest and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict of interest on any item on the agenda must declare this conflict of interest to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company. If the company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise all powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the provisions of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Monday of the month of March, at 3.00 p.m..

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law and by these articles of incorporation, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Resolutions of the general meeting which may lead to a change of the rights of shareholders must, in order to be valid, fulfil the conditions as to attendance and majority laid down in the law or the present articles of incorporation with respect to each share. Such provision applies specifically to any amendments of the share capital of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors who will be appointed and dismissed according to the legal provisions in force. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders deciding with the approval of a majority of the shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the Company. In case of dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended and in accordance with the provisions of the these articles of incorporation.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December 2010.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2011.

Subscription

All the thirty-two (32) shares of the Company are subscribed by MTE S.A., prenamed, represented as stated above and paid up in cash to the extent of twenty-five (25) percent so that the amount of eight thousand euro (EUR 8,000) is as of now available to the Company, which has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, acting as the sole shareholder of the Company and representing the entire subscribed share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set the number of directors at one (1) and to appoint as sole director for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 31st December 2014:

Mr Paul MOUSEL, licencié en droit, born on 15 October 1953 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Max KREMER, licencié en droit, born on 21 September 1978 in Luxembourg, residing professionally at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 31st December 2014.

Third resolution

The sole shareholder resolves to fix the address of the registered office of the Company at 15, rue Théodore Eberhardt, L-1451 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the representative of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, 14, rue Erasme, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing party, said representative appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept mai,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

a comparu

MTE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.801, constitué suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mars 2009, numéro 579,

dûment représentée par Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 mai 2010.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de rédiger l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Bello S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des filiales, des succursales ou des autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication entre ce siège et des personnes situées à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou toute

autre manière ainsi que le transfert par la vente, échange ou toute autre manière d'instruments financiers de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, ou financière, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000) représenté par trente-deux (32) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration ou l'administrateur unique. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par l'administrateur unique ou deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tous les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par la Société le moment venu.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation implique une suspension de tous les droits attachés à ces action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique, elle peut être gérée par un seul administrateur qui dans ce cas exercera tous les pouvoirs du Conseil d'administration. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, à condition, toutefois, qu'un administrateur puisse être révoqué à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, le moment venu, par le Conseil d'Administration.

Le président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président doit réunir le Conseil d'Administration s'il en est requis par au moins un membre du

Conseil d'Administration. Un avis par écrit ou par télécopie ou par e-mail de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins trois (3) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, par télécopie ou par e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans un calendrier préalablement adoptée par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés au Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion, il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas une voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux pouvant servir dans des procédures judiciaires ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées ou par confirmation écrite.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Dans le cas d'un administrateur unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs du Conseil d'administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Dans le cas d'un actionnaire unique, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions le moment venu.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. 11 ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée

générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire doit exercer tous les pouvoirs de l'Assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant dix pour cent (10 %) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mars à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son propre président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors des assemblées des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires en donnant un mandat écrit à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale qui sont de nature à modifier les droits des actionnaires, doivent, pour être valables, réunir les conditions de présence et de majorité requises par la loi ou les présents statuts dans le respect de chaque action. Cette disposition s'applique notamment à toute modification du capital social de la Société.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) qui sera/seront nommé(s) et révoqué(s) conformément aux dispositions légales. La durée de leurs mandats ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pourcent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pourcent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel décidant avec l'accord d'une majorité des actionnaires.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les dispositions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et conformément aux dispositions des présents statuts.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription

Toutes les trente-deux (32) actions de la Société sont souscrites par MTE S.A. prénommée et libérées en espèces à concurrence de vingt-cinq (25) pourcent de sorte que le montant de huit mille euros (EUR 8.000), ce qui a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Déclarations

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante, agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société et représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à un (1) et de nommer en tant qu'administrateur pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2014:

Monsieur Paul MOUSEL, licencié en droit, né le 15 octobre 1953 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme L-2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Max KREMER, licencié en droit, né le 21 septembre 1978 Luxembourg, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que commissaire de la Société pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2014.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 15, rue Théodore Eberhardt, L-1451 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du représentant de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 14, rue Erasme, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2010. LAC/2010/21429. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010085546/490.

(100076388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

KLC Holdings X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.122.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held anticipatively on May 10th, 2010

1. the resignation of Mrs. Constance HELYAR, born on February 13th, 1948 in Guernsey, professionally residing at 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, as Director be accepted with effect on May 3rd, 2010;

2. the removal of the categories of Directors;

3. Mrs. Isabelle DONADIO, private employee, professionally residing at 412 F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG, is appointed as a new Director. Her mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2013.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue par anticipation le 10 mai 2010

1. La démission de Madame Constance HELYAR, née le 13 février 1948 à Guernesey, demeurant professionnellement au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, GY1 3ZD, Channel Islands, en tant qu'Administrateur est acceptée avec effet au 3 mai 2010.

2. La suppression des catégories d'Administrateurs.

4. Madame Isabelle DONADIO, employée privée, née le 3 octobre 1962 à Amnéville (France), demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG, est nommée nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 10 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour KLC HOLDINGS X S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010071447/26.

(100080301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

CNR Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 144.941.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084332/10.

(100075281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Svenska Handelsbanken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 15.992.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir procéder à la publication de l'extrait suivant du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Svenska Handelsbanken SA du 14 avril 2010:

« §12. Le président a requis la nomination de quatre Administrateurs.

Les personnes suivantes, éligibles à la fonction d'Administrateur de la Société, ont été dûment élues jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011:

Mme Åsa Öhlund

Mr Paul GERDIN

Mr Jens WIKLUND

Mr Jörgen OLDENSAND

tous avec adresse professionnelle au 15 rue Bender, L-1229 Luxembourg"

Luxembourg, le 11 mai 2010.
SVENSKA HANDELSBANKEN SA
Jean-Luc DEBRY / Jörgen OLDENSAND
Directeur / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010084377/21.

(100076150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

C.V.R.N. Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 130.215.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084333/10.

(100075286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

I.C.P.C.E. S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 153.611.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth of June.
Before Maître SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

INNOVA/5 L.P., a foreign limited partnership, incorporated under English law and whose principal place of business is at P.O. Box 87, 22, Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered in Companies House UK under the number LP 13239,

here represented by Raymond Thill with professional address in
Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "I.C.P.C.E. S. à r. l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.

Any amendment of any stipulations of the present article 6 shall be carried out by a resolution of the shareholders, adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders having obtained a unanimous vote of the shareholders.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each of the Shares confers a voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers. The board of managers is composed by managers of category A and B. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least half of the managers is present or represented with always at least one (1) A manager. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the sole signature of any one Manager or by signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the Board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles.

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

INNOVA/5 L.P.	12.500 Shares;
TOTAL:	12.500 Shares.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at five. The shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

A. A Managers:

Mr. Christophe DAVEZAC, Company Director, born on February 14th 1964, in Cahors (France), professionally residing at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Daniel ADAM, Company Director, born on April 23th 1971, in Messancy (Belgium), professionally residing at 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

B. B Managers:

Mr. Iain Haggis, born on December 9th, 1961 in Epsom (England), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Poland;

Mr. Krzysztof KULIG, born on March 21st, 1971 in Lodz (Poland), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Poland;

Mr. Krzysztof KRAWCZYK, born on December 8th, 1975 in Warsaw (Poland), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Poland.

The Company shall be bound by the sole signature of each Manager.

2) The registered office is established in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit juin.

Par-devant Maître SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

INNOVA/5 L.P., société de droit anglais, ayant son siège social à P.O. Box 87, 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès de «Companies House, UK» sous le numéro LP 13239,

ici représentée par Raymond Thill, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "I.C.P.C.E. S. à r. l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1, EUR) chacune.

Tout amendement des stipulations du présent article 6 devra être décidé par une résolution des associés adoptée à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque Part sociale Rachetable confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social. Les part sociales auront une valeur pari passu les unes avec les autres et assureront à leur propriétaire des droits égaux de distribution de dividendes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant de même catégorie pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée dont toujours au moins un gérant A. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature unique de chaque gérant ou par tout mandataire désigné par le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

INNOVA/5 L.P.	12.500 Parts sociales
TOTAL:	12.500 Parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de cinq. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

A. Gérants A:

M. Christophe DAVEZAC, Administrateur de Sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

M. Daniel ADAM, Administrateur de Sociétés, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

B. Gérants B:

M. Iain HAGGIS, né le 9 décembre 1961 à Epsom (Angleterre), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Varsovie, Pologne;

M. Krzysztof KULIG, né le 21 mars 1971 à Lodz (Pologne), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Varsovie, Pologne;

M. Krzysztof KRAWCZYK, né le 8 décembre 1975 à Varsovie (Pologne), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Varsovie, Pologne.

La Société est valablement engagée par la signature unique de chaque gérant.

2. Le siège social de la société est établi au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. LAC/2010/25808. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071101/321.

(100084447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

J.M.R. Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 134.403.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084334/10.

(100075288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Porte de Pétange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 85.448.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084335/10.

(100075291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Graphing Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084336/10.

(100075309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Car Shoe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.196.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration de Car Shoe S.A. du 25 septembre 2009

L'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société le 25 septembre 2009 a pris la résolution suivante:

- nomination de Monsieur Antonio Francesco Cassiano, Vicolo Torre 10, Agno, Suisse, en tant que délégué à la gestion journalière, jusqu'au 31 janvier 2012, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010084356/14.

(100075778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Quantsoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 146.754.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084337/10.

(100075310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Inhalux, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 35.678.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 29 décembre 2009 que:

Monsieur Aniel Gallo démissionne de sa fonction d'administrateur.

La société Inhalux.lu, représentée par Monsieur John Weber, né le 17.05.1950 à Wiltz, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.080 est nommée administrateur en remplacement. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010084341/16.

(100075643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Oddo Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 144.374.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 avril 2010.

En date du 15 Avril 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler le mandat de Mr Thierry Deheuvels en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée

- De renouveler les mandats de Mr Thierry Deheuvels, de Mr Pierre Baudard, de Mr Bertrand Levasseur, de Mr Philippe Louisadat et de Oddo et Cie, représenté par Mr Pierre-Emmanuel Charrette, 12 boulevard de la Madeleine, 75440 Paris, en qualité d'administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010084352/19.

(100075828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Howard Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 110.724.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Le 31.05.2010.

C. Giovannacci.

Référence de publication: 2010084345/9.

(100076113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Howard Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 110.724.

Nous vous informons par la présente de notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiate.

Le 31.05.2010.

INVEST CONTROL SARL

E. Wirtz

Gérant

Référence de publication: 2010084347/13.

(100076111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Port-Blanc Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 127.615.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le mercredi 19 mai 2010 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur JL Macaud, Administrateur A

Monsieur J. Winandy, Administrateur B

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler au poste d'Administrateur B:

Monsieur Koen Lozie

Né le 24/06/1965 à Deinze

Domicilié 61, Grand Rue

L-6510 Redange/Attert

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de:

Fiduciaire HRT

3A, rue Guillaume Kroll

L-1882 Luxembourg

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010086513/25.

(100076433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Paribus Fund Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.960.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 mai 2010

1. La démission de Dr. Johannes STAHL en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet au 30 mai 2010.
2. La démission de Dr. Christopher SCHROEDER en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet au 30 mai 2010.
3. La démission de M. Alan DUNDON en tant que gérant de catégorie B a été acceptée avec effet au 30 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARIBUS FUND PARTNERS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010084348/16.

(100076020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Mercuria Independent Risk Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.014.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 mai 2010

En date du 29 mai 2009 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

"De renouveler les mandats d'administrateur de M. Yves Jacobe de Naurois, de M. Norman Riddell, de M. Martin Peter Vogel, de M. Nicolaus Bocklandt, et de M. Yves Wagner qui viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011."

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Yves Wagner / Nicolaus Bocklandt

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010084350/16.

(100075968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Integer Ethical Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.979.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 30 Avril 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Frédéric Fasel (demeurant professionnellement au 3, Boulevard Royal) en remplacement de M. Jerry Hilger (demeurant professionnellement au 3, Boulevard Royal) avec effet au 1^{er} décembre 2009.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de

- M. Marcelo Antonio Benitez Albo (demeurant professionnellement au 6 Via Benedetto Croce I -00142 Rome)

- M. Manuel Castro Ruiz (demeurant professionnellement au 6 Via Benedetto Croce I -00142 Rome)

- M. Pierre Etienne (demeurant professionnellement au 1, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg)

- M. Frédéric Fasel (demeurant professionnellement au 1, Boulevard Royal L- 2449 Luxembourg)

- Mme Michèle Berger (demeurant professionnellement au 3, Boulevard Royal L- 2449 Luxembourg)

pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

3. L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Pour Integer Ethical Funds

Référence de publication: 2010084355/22.

(100075782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Barclays Euro Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.581.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010

En date du 21 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Pascal Roche, Monsieur Alex Dyce, Monsieur Philippe Hoss et de Monsieur Guillaume Touze en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010084351/16.

(100075838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Atoll Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.863.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires ("L'Assemblée") s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, 1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, le 20 avril 2010 à 10h15 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la cooptation de Monsieur Frédéric Fasel (1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) à la fonction d'Administrateur en remplacement de Monsieur Jerry Hilger, en date du 1^{er} décembre 2009.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Messieurs Yves Mirabaud (29 Boulevard Georges Favon, CH-1204 Genève), Marc Pereire (21 St Jame's Square, London SW1Y 4JP, United Kingdom), Yves Erard (1501, Avenue Mc Gill College, Bureau 2220, Montreal, Quebec H3A 3M8, Canada) et Frédéric Fasel (1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour ATOLL PORTFOLIO

Référence de publication: 2010084357/19.

(100075764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

DRYBUD Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.464.

—
Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 30. April 2010 die am Sitz der Gesellschaft stattfand.

Die Gesellschafterversammlung beschliesst einstimmig, dass 1 Gesellschaftsanteil von Herrn Krzysztof Jan Drygalski an Frau Dr. Izabela Winiewska unentgeltlich übertragen wird. Frau Dr. Izabela Winiewska nimmt den Anteil an.

Demnach besitzt Frau Dr. Izabela Winiewska 50 Gesellschaftsanteile und Herr Krzysztof Jan Drygalski ebenfalls 50 Gesellschaftsanteile.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Unterschrift

Référence de publication: 2010084359/15.

(100075698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

NGP IX Northern Blizzard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 19.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.608.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth day of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The limited partnership NGP IX Canadian Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, registered under the number SRV 080466492-4538331, having its registered office at 125 E. John Carpenter Freeway, Suite 600, Irving, TX 75062,

here duly represented by M^e Marco SCHMITZ, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on June 4, 2010, the said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "NGP IX Northern Blizzard S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at nineteen thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 19,800.-), represented by nineteen thousand eight hundred (19,800) corporate units with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 7. The corporate capital may be modified and new categories of corporate units may be created at any time by a decision of the single member or by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be members. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties the Company is validly bound by (i) the single signature of the sole manager, (ii) in case of several managers, by the joint signature of 2 (two) managers including the signature of one manager having A signatory powers and one manager having B signatory powers, or (iii) by the single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The manager or the board of managers may issue bonds and preferred equity certificates, in registered form, convertible or non convertible, in such denomination and payable in such monies as it shall decide, within the limits permitted by law.

The manager or the board of managers shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of convertible preferred equity certificates shall be held at the registered office of the Company.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital.

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January 1 of each year and shall terminate on December 31, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and ten.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The sole member or the general meeting of members as the case may be, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The person appearing, M^e Marco SCHMITZ, prenamed, declares to subscribe in the name, and on behalf of NGP IX Canadian Holdings, L.P. for nineteen thousand eight hundred (19,800) of the Company and to make payment in full for such corporate units by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of nineteen thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 19,800.-) is at the disposal of the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

For registration purposes the amount nineteen thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 19,800.-) is evaluated at fifteen thousand five hundred forty-eight point ninety-two Euros (15,548.92 EUR).

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
2. The number of managers is set at five (5).
3. The following persons are appointed managers of the Company for an undefined duration:

Managers having A-signatory powers:

- a) Mr. John M. PERRY, born on May 26, 1969, at St. Louis, Missouri, United States of America, residing professionally at 125 E. John Carpenter Freeway, Suite 600, Irving, Texas 75062, United States of America,
- b) Mr. Thomas VERHAGEN, born on July 28, 1968, at Heerlen, The Netherlands, residing professionally at 1 Berkeley Street, Suite 315 London, W1J 8DJ, United Kingdom,

Managers having B-signatory powers:

- c) Mr. Richard BREKELMANS, born on September 12, 1960 at Amsterdam, The Netherlands, Team Manager, residing professionally at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,
- d) Mr. Paul LAMBERTS, born on September 18, 1965, at Tilburg, The Netherlands, Senior Company Lawyer, residing professionally at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,
- e) Mr. Johan DEJANS, born on November 17, 1966, at Aarschot, Belgium, Managing Director, residing professionally at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre juin.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société NGP IX Canadian Holdings, L.P., une limited partnership de droit de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro SRV 080466492-4538331, ayant son siège social à 125 E. John Carpenter Freeway, Suite 600, Irving, TX 75062, ici dûment représentée par Maître Marco SCHMITZ, avocat, demeurant professionnellement à, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée au Luxembourg le 4 juin 2010, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "NGP IX Northern Blizzard S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à dix-neuf mille huit cents dollars canadiens (CAD 19.800,-), représenté par dix-neuf mille huit cents (19.800) parts sociales d'une valeur d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié et de nouvelles catégories de parts sociales peuvent être créées à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quatre du capital social.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par i) la seule signature du gérant unique, ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants comprenant la signature d'un gérant ayant le pouvoir de signature A et d'un gérant ayant le pouvoir de signature B, et iii) par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature sera donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le gérant ou le conseil des gérants peut émettre des obligations et des certificats de capital préférentiels, sous forme nominale, convertible ou non, dans la monnaie de paiement qu'il décide et dans les limites accordées par la loi.

Le gérant ou le conseil des gérants fixe le mode, le prix, les taux d'intérêt et le terme de l'émission et du remboursement et toutes autres conditions relatives aux émissions.

Un registre des certificats de capital préférentiels convertibles devra être tenu au siège social de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

L'associé unique ou assemblée générale des associés selon le cas, sur recommandation des gérants, déterminera comment disposer du profit net annuel s'il y a lieu.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des bénéfices disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Pour copie conforme des statuts coordonnés en langue anglaise suivie d'une version française, en cas de divergences entre les deux textes, le texte anglais fera foi.

Souscription et Paiement

La personne comparante, Maître Marco SCHMITZ, préqualifié, déclare souscrire à l'intégralité des parts sociales au nom et pour le compte de NGP IX Canadian Holdings, L.P., préqualifiée, et les a intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de dix-neuf mille huit cents dollars canadiens (CAD 19.800,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Pour but de l'enregistrement, le montant de dix-neuf mille huit cent Dollars canadiens (CAD 19.800,-) est évalué à quinze mille cinq cent quarante-huit virgule quatre-vingt-douze euros (EUR 15.548,92).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
2. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- *Gérants ayant le pouvoir de signature A:*

a) Monsieur John PERRY, né le 26 mai, 1969 à St. Louis, Missouri, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 125 E. John Carpenter Freeway, Suite 600, Irving, Texas 75062, United States;

b) Monsieur Thomas VERHAGEN, né le 28 juillet 1968, à Heerlen, Pays-Bas, résidant à 1 Berkeley Street, Suite 315 London, W1J 8DJ, United Kingdom.

- *Gérants ayant le pouvoir de signature B:*

c) Monsieur Richard BREKELMANS, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,

d) Monsieur Paul LAMBERTS, né le 18 septembre 1965, à Tilburg, Pays-Bas, résidant à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,

e) Monsieur Johan DEJANS, né le 17 novembre 1966, à Aarschot, Belgique, résidant à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. SCHMITZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2010. LAC/2010/25418. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071181/326.

(100084410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Hei Elei Film Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 24.240.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 6 mai 2010, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Jean-Marie Bourhis, Andrew Buckhurst et Marcus Oswald, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat comme commissaire aux comptes de Monsieur Eric Ambrosi, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L -1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Juin 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010084364/20.

(100075604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

CEA Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 126.259.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 26 mai 2010 a renouvelé les mandats des gérants
- Mr Brian MCCARTHY, gérant A, directeur financier, La Valette, 5, Melbourne Park JE3 4EQ, St. John, Channel Islands, UK;

- Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

- Mr Laurent HEILIGER, gérant B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 janvier 2011.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Pour CEA INVESTMENTS LIMITED

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010084362/19.

(100075664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

World Chemicals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.918.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 21 Mai 2010:

- de nommer Monsieur Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse), comme administrateur de la Société, et ce jusqu'au 29 mars 2013.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2010084371/13.

(100075455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Telesparks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 21.273.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 Mai 2010, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Alain Flammang, Antoine van Rijswijck et Edouard de Fierlant, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat comme commissaire aux comptes de Monsieur Eric Ambrosi, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L -1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Juin 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010084365/20.

(100075602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Clemenceau Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.873.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'Administration en date du 12 avril 2010*

- La démission de Monsieur Fernand EJNES est actée avec effet immédiat.
- Il est décidé de ne pas pourvoir à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2010.

Certifié sincère et conforme
Pour CLEMENCEAU INVESTISSEMENTS S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010085228/15.

(100075713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Sycamore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 117.449.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 17 mai 2010, que:

- L'assemblée Générale prend acte de la démission de sa fonction d'administratrice de Madame Sandrine Langgartner, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et nomme en qualité d'administrateur Monsieur Norberto de Azevedo Miranda, ayant son adresse professionnelle au 113, route d'Arlon, L-8211 Mamer en remplacement. Ce mandat se termine lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice du 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

Pascal Bruzzese

Directeur

Référence de publication: 2010084367/18.

(100075594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Le Nothomb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 16, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 93.782.

—
Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 27 mars 2009

Les actionnaires, réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social en date du 27 mars 2009 et constatant que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à échéance, déclarent accepter le renouvellement du mandat de ce dernier, jusqu'à l'issue de L'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2010.

Est donc nommé au poste du commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2010:

- FISCOGEST S.AR.L., ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville (RCS Luxembourg: B 129.532)

Le commissaire aux comptes nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010084368/19.

(100075554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

IV Four Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 103.304.

—
RECTIFICATIF

Extrait rectifiant l'extrait enregistré sous le numéro L090137477 déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 2 septembre 2009, portant la référence de publication 2009114192/22.

Une erreur est survenue lors de la communication de la durée du mandat du commissaire aux comptes de la Société.

En effet, le mandat n'a pas une durée indéterminée mais expirera à la date de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010085245/17.

(100075531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Styron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.997,00.

Siège social: L-5365 Luxembourg, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.586.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Styron Holding S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

here represented by Karine Lazarus, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Styron S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty four thousand nine hundred and ninety seven Euro (EUR 54,997), represented by fifty four thousand nine hundred and ninety seven (54,997) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months of the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Styron Holding S.à r.l., represented as stated above, subscribes to fifty four thousand nine hundred and ninety seven (54,997) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of fifty four thousand nine hundred and ninety seven Euro (EUR 54,997).

The aggregate amount of fifty four thousand nine hundred and ninety seven Euro (EUR 54,997) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Ailbhe Jennings, born in Dublin, Ireland, on 27 March 1963, having her professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Michel Plantevin, born in Marseille, France, on 24 October 1956, having his professional address at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Styron Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours;

représentée par Karine Lazarus, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "Styron S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 54.997), représenté par cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (54.997) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon

le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Styron Holding S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (54.997) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 54.997).

Le montant de cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 54.997) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Ailbhe Jennings, née à Dublin, Irlande, le 27 mars 1963, ayant son domicile professionnel au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

Michel Plantevin, né à Marseille, France, le 24 octobre 1956, ayant son adresse professionnelle à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J8AJ, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. LAZARUS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2010. Relation: LAC/2010/25250. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010071240/484.

(100083742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Perfume Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.125.

EXTRAIT

Les associés de la Société a décidé en date du 15 Avril 2010:

- d'accepter la démission de Monsieur Christophe Gaul comme gérant de la Société avec effet au 30 Novembre 2009; et

- de nommer Mademoiselle Virginie Boussard, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société, pour une durée illimitée, avec effet au 30 Novembre 2009.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2010084369/16.

(100075467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

World Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.584.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 21 mai 2010:

- d'accepter la démission de Monsieur Christophe Gaul comme gérant de la Société avec effet au 30 Novembre 2009;
et

- de nommer Mademoiselle Virginie Boussard, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société, pour une durée illimitée, avec effet au 30 Novembre 2009.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2010084370/16.

(100075464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Svenska Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 32.053.

—
Par la présente, nous vous prions de bien vouloir procéder à la publication de l'extrait suivant du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Svenska Re, S.A. du 26 avril 2010:

"L'Assemblée nomme Administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010:

Mr. Nicklas GRIP,

Mr Jean-Luc DEBRY,

Mme Agneta BERNHARDSSON,

Mr Ulf RIESE

tous avec adresse professionnelle au 15 rue Bender, L-1229 Luxembourg

L'Assemblée nomme KPMG Audit, en tant que Réviseur Indépendant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010"

Luxembourg, le 31 mai 2010.

SVENSKA HANDELSBANKEN SA

Jean-Luc DEBRY

Administrateur

Référence de publication: 2010084375/22.

(100076155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Investindustrial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.872.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 21 Mai 2010:

- de nommer Monsieur Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse), comme administrateur de la Société, et ce jusqu'au 29 mars 2013.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2010084372/13.

(100075434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Investindustrial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.872.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 21 Mai 2010:

- d'accepter la démission de Monsieur Christophe Gaul comme administrateur de la Société avec effet au 30 Novembre 2009; et

- de nommer Mademoiselle Virginie Boussard, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme administrateur de la Société, avec effet au 30 novembre 2009, et ce pour une durée de six ans.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2010084373/16.

(100075433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Société d'Investissement, de Participation et de Financement, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 19.326.

—
Extrait de l'assemblée générale du 3 juin 2009

Renouvellement du conseil d'administration actuel pour une durée de 6 années

Début du mandat: 03/06/2009

Fin du mandat: 2015 (assemblée générale)

Signature.

Référence de publication: 2010085232/12.

(100075539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Wako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.578.

—
A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2010 les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'Administration

Monsieur Arnaud de Briey, né le 27 mai 1938 à Korbeek-Lo et demeurant à B 1421 Ophain, avenue des Hêtres n°2

Monsieur Patrick de Briey né le 21 novembre 1965 à Wilrijk et demeurant à B-5070 Fosses-la-Ville, Place du Leiche n°1

Monsieur Raynald de Briey né le 14 septembre 1968 à Wilrijk et demeurant à B-6700 Arlon, rue du Peiffeschoff n°27

Monsieur Francesco La Valle né le 1^{er} août 1964 à Lachen et demeurant à B-6530 Thuin, rue Léon Cauderlier n°19

Monsieur Paul Thael, né le 8 novembre 1947 à Temse et demeurant à B-6747 Saint Léger, rue du Cassis n°24

Réviseur

La société «Autonome de Révision SC» n° d'immatriculation E955 et située à L-2146 Luxembourg, rue de Merl n°74
Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31/12/2015.

Differdange, le 01/06/2010.

Pour extrait conforme et sincère
Paul Thael

Référence de publication: 2010084380/21.

(100075956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Fragrance Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.183.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société a décidé en date du 15 Avril 2010:

- d'accepter la démission de Monsieur Christophe Gaul comme gérant de la Société avec effet au 30 Novembre 2009;
- et
- de nommer Mademoiselle Virginie Boussard, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société, pour une durée illimitée, avec effet au 30 Novembre 2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010084374/16.

(100075432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Svenska Handelsbanken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 15.992.

—
Par la présente, nous vous prions de bien vouloir procéder à la publication de l'extrait suivant du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 avril 2010.**§3.** Le Conseil d'Administration a procédé à l'élection de l'Administrateur Délégué et du Directeur de la Société.

Mr Jörgen OLDENSAND a été élu Administrateur Délégué et Mr Jean-Luc DEBRY a été élu Directeur, tous deux jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011 et tous deux étant délégués à la gestion journalière, avec adresse professionnelle au siège de la Société.

§7. Le Conseil d'Administration a procédé à l'élection d'un réviseur externe. KPMG Audit, Luxembourg a été élu réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011.

SVENSKA HANDELSBANKEN SA

Jean-Luc DEBRY / Jörgen OLDENSAND

Directeur / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010084376/18.

(100076150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

IP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.419.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 25 Mai 2010, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats des membres du Comité de gérance, Messieurs Alain Berwick et Alain Flammang, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour une durée de un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2010.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise KPMG Luxembourg, ayant comme adresse 9, Allée Scheffer L - 2520 Luxembourg, pour une durée d'un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Juin 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010085234/20.

(100075503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

L.F.A., Luxembourg Flight Association S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 79.756.

—
Par courrier recommandé du 10 mai 2010, j'ai démissionné de mon poste de gérant, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Nicolas BANNASCH.

Référence de publication: 2010084379/9.

(100076048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.**Wako S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.578.

—
A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 mai 2010, a été nommé Administrateur Délégué:

Monsieur Paul Thael, né le 8 novembre 1947 à Temse et demeurant à B-6747 Saint Léger, rue du Cassis n°24

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31/12/2015.

Differdange, le 01/06/2010.

Pour extrait conforme et sincère

Paul Thael

Référence de publication: 2010084381/13.

(100075956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.**WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.009.909.050,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 85.550.

—
Les comptes annuels au 20 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085266/11.

(100076057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.**B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion
du Conseil d'Administration tenue le 20 mai 2010*

Conformément aux dispositions de l'Article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'Article 10 des statuts de la Société, Monsieur Paul DERREUMAUX, né le 23 octobre 1946 à Lys Les Lannoy, France, directeur de banque, demeurant rue 250, Maison 123, Magnambougou, Bamako, Mali, est élu Président du Conseil d'Administration.

Ce dernier assumera cette fonction jusqu'au 31 décembre 2010.

Conformément aux dispositions de l'Article 11 des statuts, Monsieur Paul DERREUMAUX exercera également les fonctions de Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2010.

Certifié sincère et conforme.

POUR B.O.A. GROUP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010085229/19.

(100075703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.